

L'Action

Tombé dessus ! Escrasas lous ! (CYRANO)

LE NUMERO : CINQ SOUS
PAR AN : DEUX DOLLARS

DIRECTEUR :
JULES FOURNIER

MONTREAL
72, Rue SAINT-GABRIEL, 72
Téléphone : Main 5736.

Avocats, juges, fonctionnaires publics, gouvernement même, sera-t-il dit que l'argent du fou aura suffi chez nous à tout acheter ?

S'il en faut croire le compte-rendu unanime des journaux, la population des Cantons de l'Est a fait au citoyen Thaw, en ces deux dernières semaines, un accueil qui laisse loin dans l'ombre les témoignages d'admiration décernés, dans le même temps, à lord Haldane et à maître Labori par la population de Montréal. Qui donc a prétendu que l'enthousiasme chez nous se mourait ? Jamais assurément, depuis cent ans et davantage, nous n'avions assisté à pareil spectacle ; jamais chef politique ou militaire, jamais martyr des libertés publiques n'avait été, au Canada, l'objet de pareilles manifestations. Ses admirateurs le poursuivent de leurs ovations jusque dans le prétoire, et ses gardiens, à l'issue des séances, sont obligés de l'emmenner par des portes dérobées, pour le soustraire à la foule en délire qui voudrait le porter en triomphe sur ses épaules. Un seul courrier lui apporte jusqu'à cent cinquante lettres de sympathie, bien comptées ; il reçoit chaque jour tant de fleurs qu'il ne sait plus où les mettre ; enfin, nous avons tous lu dans les journaux cette nouvelle : des personnes avisées, ayant d'aventure pu mettre la main sur les habits du grand homme, en ont arraché tous les boutons, et voilà que l'on se dispute aujourd'hui à prix d'or, comme des reliques, ces souvenirs d'un nouveau genre...

Quant aux représentants de l'Etat de New-York, qui osent bien réclamer la déportation de ce grand homme, il faut voir l'indignation qu'ils inspirent, et comme ils sont traités. A Coaticooke, par exemple, mercredi soir (voir le *Star* de jeudi), M. Jérôme se cherchait en vain, pendant plus de deux heures, un abri pour la nuit : pas une hôtellerie, pas une maison de pension qui consentit à s'ouvrir devant lui.

Tous ces faits n'ont hélas rien que de naturel. Il faudrait pour s'en étonner ne pas beaucoup connaître le peuple, le bon peuple.

Le bon peuple, le peuple qui lit les journaux jaunes pourrait-il en vérité se désintéresser du nommé Thaw ? Réfléchissez-y un peu. Voici des gens qui, d'aussi loin qu'ils se rappellent, n'ont pas de plus grande jouissance intellectuelle (?) que de se passionner pour les histoires de crimes et de criminels ; qui se délectent véritablement au récit copieux, circonstancié, minutieux des morts violentes ; qui respirent chaque jour comme un parfum, dans les colonnes de la *Presse* ou de la *Patrie*, l'odeur du sang caillé... Voyez-les chez eux le soir, à l'heure où "le journal" arrive. Avec le reporter de la *Presse* ou de la *Patrie*, voyez-les se pencher, fébriles, sur les cadavres ; la bouche serrée, le front tendu, l'œil ardent, voyez-les suivre, pleins d'une joie sadique, le dernier geste de l'assassin, le dernier spasme de la victime... Voyez-les, et dites si Thaw, assassin et fou par-dessus le marché, ne devait pas nécessairement exercer sur ces gens-là une profonde attraction.

Il y a cependant, dans cette affaire de Sherbrooke, quelque chose de plus triste encore que l'attitude de la foule à l'égard de Thaw. C'est l'espèce toute particulière d'intérêt dont ce répugnant individu est l'objet de la part des hommes de loi et des fonctionnaires publics de notre beau pays.

Faut-il montrer en effet tout ce qu'il y a de pénible dans le spectacle de cette douzaine et demie d'avocats qui se pressent aujourd'hui autour du prisonnier de Coaticooke, pour lui vendre le plus cher possible les "bons conseils" qui lui permettront, non pas d'éviter une condamnation, mais tout simplement d'échapper par subterfuge aux gardiens qui voudraient le ramener à l'asile dont il s'est enfui.

Faut-il montrer tout ce qu'il y a de démoralisant dans le traitement d'exception accordé par les autorités à ce fou sanglant, particulièrement si l'on rapproche de ceci l'histoire que nous racontait la *Patrie* voilà quelques jours :

"Il y a quelques semaines, disait le confrère, une pauvre jeune fille détraquée, venue d'Angleterre depuis quatre ans, fut déportée par le département de l'immigration, en dehors même de la connaissance de sa famille, et renvoyée en Angleterre, où elle n'avait plus de parents pour prendre soin d'elle.

"Cette jeune fille n'ayant tué personne, son cas était au moins aussi intéressant que

celui de Thaw et cependant il a fait moins de bruit.

"Nous n'avons pas à nous prononcer, ajoutait la *Patrie*, sur le cas de Thaw ; ce qui lui adviendra hors de nos frontières, ce qu'il deviendra nous est parfaitement indifférent. Mais ce qui nous importe, c'est que tout en respectant jusqu'en leurs dernières limites les droits sacrés du prisonnier de Sherbrooke, Thaw soit traité comme un autre immigrant, comme l'a été la jeune fille pauvre dont nous parlons et dont le triste sort n'a pas ému la pitié des rigides fonctionnaires chargés d'appliquer les lois sur l'immigration. Si cette loi a permis la déportation de la jeune fille "indésirable" pauvre sans l'intervention de la justice, pourquoi cette intervention serait-elle nécessaire dans le cas de Thaw riche pour le déporter ou le laisser en liberté ?"

Tel n'est évidemment pas l'avis de Maître Maréchal, avocat du gouvernement fédéral, qui déclarait hier, au dire de la *Gazette*, que, même s'il était prouvé par les spécialistes officiels que Thaw est fou, il s'opposerait à la déportation immédiate du personnage.

"M. Maréchal déclare... qu'il recommanderait (en ce cas) de garder Thaw au pays ; de façon à permettre à ses avocats d'appeler de la décision du Bureau de l'Immigration, même si, d'après la loi, il n'était pas permis au ministre de l'Intérieur de prendre un tel appel en considération.

"M. Maréchal déclare encore que si les avocats de Thaw présentent un bref d'habes corpus aux autorités de l'immigration, il recommandera à celles-ci de l'accepter, quoique, d'après la loi, aucun tribunal n'ait juridiction touchant les décisions des fonctionnaires de l'immigration." (Voir la *Gazette* du vendredi 5, page 1, colonne 1.)

Ainsi parle l'avocat du gouvernement. Quel malheur que cette jeune fille pauvre dont la *Patrie* nous raconte la touchante histoire n'ait pas eu affaire elle aussi à M. Maréchal !

Toujours par la *Gazette*, nous apprenons que Thaw vient d'adopter à la troupe de ses défenseurs M. T.-R.-E. McInnes, d'Ottawa, l'un des deux hommes

à qui nous devons la rédaction de notre loi actuelle d'immigration. S'il en faut croire le confrère, ce M. McInnes donne en ce moment au public "le spectacle plutôt inaccoutumé d'un homme de loi s'efforçant à trouver des brèches (loopholes) dans une loi qu'il a lui-même rédigée".

Est-il besoin d'insister ?...

Dans un pays où la justice parlerait plus haut que l'argent, cette seconde affaire Thaw se serait réglée en deux heures — tout comme l'affaire de cette infortunée jeune fille sur qui la *Patrie* se lamentait l'autre jour.

On se serait dit :

—Voilà un bonhomme dont nous n'avons que faire. Dément ou sain d'esprit, peu importe ! Fut-il en possession de toutes ses facultés, un homme qui s'échappe d'un asile d'aliénés doit, jusqu'à preuve du contraire, être tenu pour un aliéné. Et cette preuve, ce n'est pas à nous qu'il appartient de la rechercher ; nous avons autre chose à faire que de nous constituer en redresseurs de torts à l'égard des autres nations.

Deux heures après, l'échappé de Matteawan aurait été de nouveau entre les mains de ses gardiens.

Or, voilà trois semaines que Thaw est sur notre territoire et son affaire, loin de s'éclaircir, s'embrouille et se complique chaque jour davantage, grâce aux finasseries des avocats et à l'inqualifiable complaisance d'une partie des autorités.

Nous le demandons, ce scandale va-t-il durer longtemps encore ?

Le ministre de la justice à Ottawa, suivant le louable exemple du procureur-général de la Province de Québec, va-t-il enfin prendre sur lui d'y mettre un terme ?

Ou bien M. Doherty, se cantonnant définitivement dans son inertie, va-t-il laisser croire à l'étranger que la richesse chez nous prime la loi, et qu'il a suffi des écus de Thaw, qu'il a suffi de l'argent du Fou, pour acheter non seulement les fonctionnaires publics, non seulement les avocats, non seulement les juges, mais encore le gouvernement même du Canada ?...

JULES FOURNIER.

L'OPINION D'UN PUBLICISTE ANGLAIS.

Comment fut organisée la panique des dreadnoughts

"Un double crime contre la nation anglaise et contre la race humaine"

Quoi qu'en puisse penser notre grand expert en stratégie navale, M. Charles Robillard, ce n'est pas que dans la Province de Québec que l'on commence à en avoir assez des dreadnoughts.

Dans un livre qui vient justement de paraître, l'un des écrivains les plus connus de l'Angleterre contemporaine, M. F. H. Hirst, rédacteur en chef de l'*Economist*, dénonce au public de son pays, avec une énergie qui n'a d'égale que la rigueur de son argumentation, ce qu'il appelle lui-même "la Panique des dreadnoughts".

De cette panique, M. Hirst tient responsable, d'abord et avant tout, la cupidité des constructeurs de vaisseaux de guerre. Au point de vue de l'Etat, il ne veut voir, dans l'adoption des nouveaux cuirassés, qu'une "bourde de première grandeur", sous le double aspect économique et naval. Les dreadnoughts, d'après lui, n'ont augmenté en rien la sécurité de la Grande-Bretagne, bien au contraire. Ils appauvrissent inutilement le pays, au seul profit des chantiers de construction. "N'eût été cette invention, dit-il, on aurait pu, sans augmentation d'impôts, démolir la plupart des taudis de nos grandes villes. Nul doute que l'ange du Jugement dernier ne la considère comme un double crime contre la nation anglaise et contre la race humaine..."

Mais il faudrait tout reproduire ; citons au moins ce passage :

Dans la débâcle politique de 1906, Lord Rosebery disparut et avec lui la doctrine impérialiste. Le nouvel esprit, tout pénétré d'un désir de réforme sociale et de réduction des dépenses improductives, fut représenté par Sir Campbell-Bannerman, homme d'une grande popularité et d'un sens commun éprouvé. Malheureusement, il fut lourdement handicapé, d'abord par la soi-disant invention du dreadnought, ensuite par le chauvinisme persistant des chefs de l'opposition, enfin par la résistance de l'Amirauté et du ministère des Affaires Etrangères. Comment les usiniers arrivèrent-ils à faire construire au gouvernement de M. Balfour, le premier dreadnought et à faire croire que ce seul cuirassé annihilait tous les cuirassés lancés précédemment, c'est encore un mystère qui n'est pas près d'être éclairci. Mais en tout cas ce fut une affaire fort avantageuse pour les inventeurs et désastreuse pour les contribuables.

Qu'on en juge :

1° Depuis cette époque, la mode est aux cuirassés de plus en plus grands, et maintenant un super-dreadnought coûte le double d'un bateau d'il y a dix ans.

2° Cette augmentation de dimensions n'a pas été accompagnée d'une réduction dans les mises en chantier. Au contraire, en s'appuyant sur la théorie qui veut que les dreadnoughts rendent inutiles les autres navires, les puissances, poussées par la "Presse internationale cuirassée", ont fait

des efforts pour combattre la suprématie navale anglaise. Le secret du dreadnought fut en effet exposé tout au long dans la presse britannique et, durant un moment, les chantiers de construction anglais bâtinrent joyeusement des dreadnoughts pour les pays étrangers, aidant ainsi à produire ces statistiques sur lesquelles l'Amirauté s'appuyait pour extorquer au Parlement des programmes de plus en plus lourds.

Il ne faut pas oublier non plus le dernier avantage que présentait le dreadnought pour les entrepreneurs. On l'avait construit juste assez large pour qu'il fût incapable de pénétrer dans la plupart des ports et des cales-sèches. En conséquence il fallait construire à grands frais et rapidement tout ce qui manquait. C'est pourquoi les dreadnoughts coûtent si cher. Même s'ils n'avaient pas été imités, ils auraient été une "bourde" économique et navale de première grandeur. Nul doute que l'ange du Jugement dernier ne les considère comme un double crime contre la nation anglaise et contre la race humaine. N'eût été cette "invention", la plupart des taudis de nos grandes villes auraient été démolis sans augmentation d'impôts.

Les effets de cette bourde furent inouïs, et c'est ce que nous appellerons la Panique des dreadnoughts.

En 1904, les dépenses navales anglaises s'élevaient à 42 millions, c'est-à-dire 20 millions de plus que la France et la Russie réunies et 32 millions de plus que l'Allemagne. Cependant, l'année suivante le Comité de Défense Impérial discutait la possibilité d'une invasion de l'Angleterre et lord Roberts entreprenait une campagne en faveur du service militaire obligatoire.

A cette époque, en effet, le parti libéral opérât quelques réductions (36 millions au lieu de 42). En juillet, à la révision du programme naval, on abaissa le chiffre des futurs dreadnoughts de 4 à 3 et l'on supprima 3 destroyers et quatre sous-marins. En 1905, il y eut une petite augmentation d'un million. Cependant M. Balfour et l'opposition déclarèrent que ces dépenses étaient insuffisantes pour sauvegarder l'honneur et la sécurité nationales.

Comme la flotte russe avait été détruite par le Japon et que la France refusait de suivre cette course aux armements, l'Amirauté et les Affaires Etrangères cherchèrent d'autres ennemis. Ils en trouvèrent un dans l'Allemagne, où l'influence de Krupp était aidée par notre propre diplomatie. La mort de sir Campbell-Bannerman fut déci-

sive à cet égard et l'on commença la publication des statistiques établissant pour l'avenir l'état des différentes marines.

Et M. Hirst expose alors les efforts accomplis pour gagner le pays à l'idée d'une "forte marine". Journaux, pièces de théâtre, chansons, films cinématographiques, tout fut mis en œuvre. Habileté et ruses machiavéliques... Les tables et les statistiques fournies par l'Amirauté étaient fausses, les prévisions des budgets allemands — établies sous la dictée des Krupp — étaient fausses ; seules étaient réelles les machinations des constructeurs de dreadnoughts.

Ce fut l'argent de ces industriels qui fit tous les frais de la propagande de ces dernières années en faveur de nouveaux armements.

Ce fut cet argent qui déclina par tout l'Empire la fameuse campagne de presse que l'on sait.

Faut-il ajouter que ce fut cet argent également qui payait chez nous, dans le même temps, ces fameux articles à 14 cents le pouce carré ?...



Les théâtres

AU NATIONAL.

Un fils naturel, d'Alexandre Dumas fils.

Je ne sais si les économistes de l'avenir découvriront jamais la cause de cette dépression anormale que subit le théâtre Gauthier durant le mois d'août dernier.

Ce fut peut-être le fait de l'intérêt très vif que notre public porte aux troubles mexicains, aux articles de l'abbé Damours sur l'incident de la Société Saint-Jean-Baptiste ou à la nouvelle candidature de Médéric Martin ? Mais peu nous importe ; l'essentiel, c'est que la caisse du National a repris, cette semaine, un volume des plus ronds, grâce à cette bonne poire d'Alexandre Dumas fils.

Alexandre Dumas fils ! En voilà un au moins qui ne lésinait pas sur la longueur, sur le contour et sur le sérieux imperturbable de ses pièces. Avec quelle ardeur et quelle conviction il y va !

—Vous me demandez une comédie qui puisse durer trois heures et demie ? semblait-il dire à son directeur. C'est très bien,

attendez un instant, ça ne sera pas long. Je vais soumettre à vos clients un de ces petits problèmes sociaux dont ils me diront des nouvelles. J'intitulerai cela *Un fils naturel*. Par un procédé sommaire (1), je mettrai tous les mérites d'un côté, tous les torts de l'autre... du côté de la famille illégitime, l'honnêteté, le désintéressement, la hauteur de vues, la noblesse de l'idéal ; du côté de la famille légitime, l'égoïsme et l'hypocrisie. Je ferai du fils naturel un modèle de toutes les vertus ; je lui donnerai non seulement les beaux sentiments, la générosité du caractère, mais aussi le génie. Et si après cela vos spectateurs ne sont pas découragés des justes noces, eh bien, vraiment, c'est qu'ils auront la tête trop dure ! Par-dessus cela, je jeterai un peu, beaucoup même de mon esprit, je multiplierai les boutades et les paradoxes ; j'exécuterai des tours de force. Allez, mon cher directeur, ne soyez pas inquiet, tout ira bien, vous verrez ; et puis, je n'ennuie jamais mes auditeurs !

Ce qui est parfaitement vrai.

Aussi bien, tranquille, tout à fait rassuré, tandis que sur la scène se dérouleront les cinq actes de la pièce, le directeur pourra s'en aller fumer une cigarette dans son cabinet.

Peut-être se trouvera-t-il quelqu'un dans la salle pour chicaner l'auteur sur l'honnêteté de son héros, Clarat Vignot, qui vit maritalement avec Sternay en même temps qu'elle reçoit les visites de Fressard et de Lucien. Peut-être même quelqu'un poussera-t-il la candeur jusqu'à douter de la paternité de Sternay. Mais ce sont là des vétilles. Et puis, on ne pourrait toujours pas forcer l'auteur à changer sa pièce !

Croyez-m'en, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est encore d'aller fumer avec M. Lombard.

Le nouveau directeur artistique du National est un causeur agréable.

Après avoir discuté longuement de la crise des Balkans, de l'emprisonnement d'Harry Thaw et de l'Exposition provinciale de Québec, comme la représentation prenait fin, nous sommes allés demander au souffleur si les acteurs avaient bien joué.

—Oui, assez bien, a-t-il répondu ; il y en avait même quelques-uns qui commençaient à savoir leur rôle.

JOSEPH BARIL.

(1) René Doumic.

AVOCATS.

LA CHASSE EST OUVERTE.

Les lois de la Jungle

Le préfet de police vient de faire afficher sur tous les monuments publics l'ordonnance du 3 mai 1844, réglementant la chasse dans le département de la Seine. Voilà un excellent ouvrage didactique qui, malgré quelques longueurs et certaines obscurités dues à sa rédaction archaïque, contient tous les renseignements... ou, pour parler une langue purement cynégétique, tous les "taillants" nécessaires au chasseur parisien.

D'après l'article premier de cette ordonnance, nous apprenons que la chasse sera ouverte dimanche prochain dans le département de la Seine, au lever du soleil. Mais l'article 2 apporte cette restriction importante que l'ouverture, en ce qui concerne Paris, est fixée à midi.

On sait, en effet, que les Parisiens aiment à se lever tard et qu'ils sont encore dans leurs draps, isolément ou par paires, à l'heure où les matineux habitants de Neuilly et de Courbevoie battent leurs halliers, leurs tallis et leurs gacets.

On ne peut s'empêcher cependant de faire remarquer que la journée de chasse des Parisiens est par trop limitée. Non seulement ils commencent plus tard que les autres habitants ruraux du département de la Seine, mais ils terminent plus tôt.

Car si les Tuileries, où on trouve beaucoup de moineaux, ferment seulement à 10 heures du soir, le Luxembourg, où il y a du ramier, est clos dès 7 heures... de même que le Jardin d'acclimatation, si giboyeux en bêtes de poil et de plume.

L'article 3 apprendra aux chasseurs parisiens (et c'est une chose assez peu connue), que dans l'exercice de leur sport favori, ils sont placés sous la surveillance des gardes-pêche, des employés de l'octroi et de tous les fonctionnaires des contributions indirectes. Les braconniers, par contre, n'ont rien à craindre des agents en civil, qui d'ailleurs sont presque tous en prison à l'heure où nous mettons sous presse...

La partie la plus récréative de l'ordonnance est intitulée "Police de la Chasse".

Le chapitre Ier du titre I interdit sagement la chasse à courre, à cors et à cris après la clôture de la chasse. La circulation à Paris étant en effet fort intense au cours de ces mois d'hiver, le passage d'un cerf suivi d'une meute, suivie elle-même de cavaliers en habits rouges et d'amazones, entraverait certainement la marche à tobis... Sans compter que, par d'autres dispositions réglementaires, il est interdit de jouer du cor à Paris. On ne tolère que le cor aux pieds, qui est pourtant de beaucoup le plus gênant pour la circulation, et le cor législatif, qui est de beaucoup le plus bruyant.

Le chapitre III autorise la chasse au gibier d'eau. Pour chasser le gibier d'eau, dit fort sagement l'ordonnance du 3 mai 1844, le chasseur devra suivre un cours d'eau, soit à pied, soit en bateau.

Il est interdit au chasseur de s'écarter à plus de 30 mètres du cours d'eau où il chasse. C'est sans doute pourquoi, sur le bord de tous les cours d'eau du département de la Seine, on a planté des murs à une distance maxima de 30 mètres. Cette mesure, qui oppose un obstacle matériel aux passions irréfléchies des chasseurs, doit rendre les contraventions extrêmement rares.

Mais voici le titre II, qui interdit la chasse "des rapaces nocturnes, des chevêches et chevêchettes, des hiboux brachyotes, des syndactyles en général, des rotisseries et des pragmates".

Fort bien. Mais le titre III recommande de chasser, en tant qu'animaux nuisibles "les gypaètes barbus, les pyrrargyres et les balbuzards fluviatiles".

Voici donc une cruelle énigme: Comment le Nemrod arpentant les chaumes des Baignolles ou la brousse d'Arès Caillon saura-t-il résoudre ce problème qui embarrasserait M. de Buffon: distinguer, au vol, un syndactyle d'un balbuzard fluviatile, reconnaître d'un rapide coup d'oeil si tel hibou est ou non brachyote, s'il s'agit d'un oiseau dont la chasse est autorisée, ou s'il s'expose, en tirant, à une contravention.

Le chasseur s'adressera à un agent, et lui demandera: — Cet oiseau qui vient de s'envoler est-il un pyrrargyre ou un pragmate? De deux choses l'une: ou bien l'agent ne sera pas accourant de l'ordonnance préfectorale; et alors, il croira que le chasseur a voulu l'insulter; il prêterait serment, au besoin, qu'on l'a traité de pyrrargyre, et le délinquant passera au poste un temps précieux, pendant lequel il ne tuera ni gypaète barbu, ni chevêche, ni chevêchette.

On bien l'agent sera au courant: il aura sur lui un album, avec signalement et photographie des espèces animales en question. Et alors, le temps qu'il cherche l'oiseau dans le répertoire et qu'il l'identifie, le spécimen vivant signalé à son attention sera probablement hors de portée.

Une disposition spéciale de l'ordonnance nous enseigne la manière de chasser les animaux nuisibles au moyen des pièges. "Les pièges doivent être placés au moins à deux mètres du sol."

Avec ces pièges-là, on ne prendra que des girafes.

La partie intitulée: "Sécurité Publique" est un pur bijou:

Article 1er. — Il est interdit de tirer avec des armes à feu sur les routes et sur les chemins publics (évidemment, ça serait de la poudre perdue).

Article 2. — Le tir à l'aide d'une voiture, de chevaux ou de bestiaux, est interdit (en tout cas, il est plus pratique de tirer à l'aide d'un fusil).

Le titre IV (article 24) nous prévient loyalement que quelques pièces de gibier ne se rencontrent pas dans la région parisienne; et il les énumère:

La gélinotte russe; les colins de Virginie ou de Californie; les faisans dorés, vénérés, argentés, ou de lady Amherst; les ours et les rennes; le chevrotaïn porte-musc reconvert de sa peau.

Evidemment, cette énumération est strictement limitative. Il faut donc vous attendre à ce que votre chien arrête au coin de la rue du Quatre-Septembre et de la rue de Grammont, un chevrotaïn porte-musc non reconvert de sa peau.

L'ordonnance préfectorale se termine par quelques sages recommandations relatives à la divagation des chiens.

Tiens, ce sont les chiens qui divagent?

Et maintenant, dit M. Kipling, bonne chasse, à vous tous, qui connaissez la loi de la Jungle.

G. DE LA FOUCHARDIERE.

L'Œuvre.

M. Cochon, l'homme à la mode

Il s'agit d'un événement qui a fait pendant huit jours l'émotion de tout Paris.

Le comte et la comtesse de la Rochefoucauld, en brouille avec leur propriétaire, ont fait, il y a quelque temps, leur hôtel de l'Avenue du Bois au président de la Fédération Nationale des Locataires, M. Georges Cochon, pour servir de refuge aux familles pauvres.

M. Cochon ayant sans retard profité de la permission, il s'en suivit un procès qui se termina par l'expulsion violente, après un siège de quarante-huit heures, des protégés de M. Cochon.

L'affaire n'en avait pas moins réuni dans des efforts communs, pendant plusieurs jours, M. Cochon et la noble famille de la Rochefoucauld.

M. Georges Cochon, président de la Fédération Nationale des Locataires, est un habile homme: savoir imposer un nom pareil, quel tour de force! Nous ne souhaitons pas qu'il conquière un jour une place importante dans l'Etat, mais sa rapide ascension, d'étage en étage, jusqu'à faite de la société, est un succès peu commun qui suffit à montrer ce qu'on doit attendre de lui.

Voilà deux ou trois ans, qu'était-ce que M. Cochon? Un simple personnage de la rue. Bien qu'il occupât déjà, dans ses moments de loisir, de charité publique, il se distinguait à peine des autres individus, bruyants et pittoresques qui poussent ou traînent leurs charrettes dans les quartiers excentriques. Et nous nous rions de son nom burlesque, car nous nous amusons de peu. Mais il avait son idée, une méthode, de la volonté, un aplomb incomparable, et ce déménageur benévole, qui fait de l'assistance positive, sans formalités, paperasses, commis ni bureau, est arrivé à la force du poignet. A présent plus d'un député lui enverrait son prestige, on crie *Vive Cochon!* comme on criait *Vive Lépine!* et il traite de pair à pair avec les ministres. Il se contentait, au début, de frapper à la porte cochère de la Préfecture de police; on le rencontre habituellement aujourd'hui dans le cabinet même du garde des sceaux. C'est un chef, d'ailleurs encombrant, dont personne ne nie plus la bruyante popularité.

On pouvait prévoir, à la rigueur, ses succès politiques et démocratiques; car il est rare qu'avec de la poigne et le goût du scandale, un Français intelligent ne fasse pas son chemin. Mais ce que nous n'aurions pas osé imaginer, c'est l'intimité de M. Cochon avec l'une des plus vieilles familles de l'aristocratie française. Il lui était réservé cependant de tirer sa voiture à bras des faubourgs populaires jusque dans le noble faubourg. Le voici reçu dans la maison de La Rochefoucauld et beaucoup de "grands bourgeois", qui ne lui eussent pas serré la main il y a huit jours, le jalourent secrètement. Ce qu'il y a de mieux, c'est qu'il n'a rien fait pour obtenir une aussi rare faveur. A l'époque de Balzac, il allait à un Chardon la collaboration géniale d'un Vautrin pour pénétrer chez les Grandlieu, M. Cochon n'a pas bougé et, un beau matin, il a trouvé, adressé "chez le marchand de vin du coin", un affectueux billet de la comtesse Antoine de la Rochefoucauld, l'invitant à passer chez elle. Il y est allé. La comtesse et lui ont causé, sans malice ("Le vrai moyen d'être trompé, c'est de se croire plus fin que les autres", La Rochefoucauld, *Maximes*, 127), ils ont constaté "qu'ils étaient faits pour s'entendre, ("Nous pardonnons aisément à nos amis les défauts qui ne nous regardent pas", *ibidem*, 428) et M. Cochon n'a pas cru "se

mesaler" — ces termes (les a-t-il payés?) sont de lui — en acceptant pour ses protégés l'hospitalité d'une si miraculeuse amie. La comtesse l'a même chargé "de la représenter en toutes circonstances".

Depuis lors, M. Cochon ne l'a guère quittée et nous devons, on le sait, à cette collaboration originale le siège du Fofé Cochon, qui n'a peut-être qu'une mince importance au point de vue militaire, mais qui fera date dans notre histoire sociale. Sans doute il y eut là quelques épisodes de guerre assez curieux, et, par exemple, le service de la bière, par tuyaux, jusqu'à hauteur des mansardes — service improvisé pour la circonstance — restera comme un moyen de ravitaillement assez précieux. Nous vivons aussi M. Cochon, qui avait ordonné la résistance, d'un seul geste y mettre fin, après avoir tout organisé et dirigé avec cet entraînement dont il est coutumier, sachant que "le bonheur et le malheur des hommes ne dépendent pas moins de leur humeur que de la fortune" (La Rochefoucauld, *Maximes*, 61).

Le résultat intéressant, néanmoins, c'est la réconciliation de ces classes sociales si longtemps opposées l'une à l'autre, le peuple et la noblesse étouffant entre eux le féroce état, qui n'a que ce qu'il mérite. Si M. Cochon continue de la sorte, il finira peut-être, après avoir rapproché les aristos de la multitude des citoyens, par ramener le souverain lui-même, dans sa modeste voiture à bras.

Et à la place de M. de Fouquières, je ne serais pas tranquille. Voilà M. Cochon "lancé", et comme c'est un excellent organisateur de réjouissances, concerts, garden-parties, etc., on se disputera cet arbitre des sans-logis dans la meilleure société. Dès cet automne, il figurera en tête des séries les plus chic, dans les châteaux les plus vénérables, et, cet hiver, l'engouement pour M. Cochon tournera à la fureur. On entendra des bouts de dialogue comme celui-ci: — Dinez-vous chez les Montmorency, demain?

— Oui... il paraît que Cochon en sera. Vous pensez si j'ai accepté!

Le maître de la maison ne lui infligera pas le tour du propriétaire (M. Cochon ne goûte pas ces plaisanteries), mais avant le dîner il le mènera voir sa galerie de tableaux.

— Qu'est-ce que vous aimez le mieux comme peinture? lui demandera-t-il.

— Oh moi? vous comprenez... répliquera M. Cochon, c'est un Bail!

Et l'on se tordra de rire, surtout s'il joint qu'en fait de chasse, sa manière favorite, c'est la chasse au raffût (de St-Polcarpe).

En attendant ces belles soirées, les familles expulsées du Fort-Cochon, avec leur bienfaitrice elle-même (on jouera beaucoup aussi "à se faire expulser" dès la rentrée) redonnent du lustre à ce coin de Bougival que Gaston Cronier ici-même appelait un paysage démodé. Ils causent dans leur villa, autour de ce salon où ils n'ont point accès et ils viennent à parler de leurs protecteurs.

— Alors, questionne l'un d'eux, nos La Rochefoucauld, ce sont les Antoine? Est-ce qu'ils ont des parents?

— J'te crois, répond un renseigné. Des floppées. Il y a les Alfred, les Guy, les Xavier...

— T'en oublies, déclare un troisième, Mme la comtesse m'a dit qu'il y en avait encore d'autres... Voyons, comment qu'ils se nomment, déjà!... Les... Les... Ah! j'y suis: les Maxime de la Rochefoucauld.

De l'Opinion. CARLOS FISCHER.

Toutes les personnes portant une jambe artificielle sont invitées à envoyer leurs nom et adresse au sousigné pour recevoir gratuitement par la maille quelque chose qui les intéressera énormément. — L.-A. Delorme, boîte postale No 804, Montréal.

NOS BUREAUX

L'Action a maintenant ses bureaux au numéro 72 de la rue Saint-Gabriel — première porte de la rue Saint-Jacques. Téléphone: Main 5356.

SPECIALTIES, LIMITED

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 27e jour d'août 1913, constituant en corporation Edmond-Rodolphe Bouchard et Davis Reid Kennedy, organisateurs, Joseph Raoul Perreault, comptable, Charles-Aimé Goyette et Daniel McAvoy, avocats, tous de la ville de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes: — (a) Manufacturier, acheter, vendre, importer et exporter toutes marchandises et effets de commerce; (b) Manufacturier, bâtir, acheter, vendre, louer ou autrement transiger et faire affaires d'importateurs, exportateurs, manufacturiers et marchands de spécialités d'annonces et objets de toute espèce et description servant ou pouvant servir directement ou indirectement à annoncer; (c) Acheter ou autrement acquérir et détenir, posséder, vendre, transférer ou autrement disposer de tout effet ou marchandises et propriétés, soit mobilières ou immobilières, de toutes espèces et descriptions ainsi que de tous droits ou privilèges; (d) De faire représenter la compagnie dans tous les pays étrangers et de désigner des personnes conformément aux lois de tels dits pays pour représenter la compagnie; (e) S'a-

malgamer avec toutes autres compagnies ou personnes ayant des buts similaires à ceux de la compagnie, de prendre des parts, de garantir l'exposé des contrats pour toutes personnes ou compagnies qui seraient en relations d'affaires avec la compagnie, de faire toutes autres affaires similaires qui pourraient être utiles à la compagnie; (f) Acquérir et entreprendre le tout ou partie des affaires, propriétés, obligations de toutes personnes ou compagnies faisant des affaires similaires à celles de la compagnie; (g) Demander, obtenir ou autrement acquérir toutes patentes, licences, marques de commerce, concessions donnant quelques droits limités, exclusifs ou non exclusifs, de se servir de tous secrets ou de toutes inventions qui pourraient servir aux fins de la compagnie ou leur être utiles ou nécessaires; (h) Entrer en société ou faire tout arrangement pour le partage des profits, l'union des intérêts, la coopération avec toutes personnes ou compagnies faisant des affaires similaires à celles de la compagnie; (i) Acheter, vendre, louer ou échanger ou acquérir toutes propriétés personnelles et autres droits ou privilèges que la compagnie croira nécessaires ou utiles et plus particulièrement tout commerce ou entreprises établis, similaires à ceux de la compagnie; (j) Faire tout ce que ci-haut comme agents, contracteurs ou autrement, soit seuls ou avec d'autres; (k) Faire toutes autres choses qui peuvent être utiles et nécessaires pour obtenir les fins de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Specialties, Limited", avec un capital-actions de deux cent mille dollars, divisé en 2,000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la ville de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 20e jour d'août 1913.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC.

GEORGES V, par la grâce de Dieu Roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux que les présentes lettres verront ou qu'elles pourront concerner,

SALUT.

ATTENDU que la loi des compagnies de Québec statue que le lieutenant-gouverneur peut, au moyen de lettres patentes expédiées sous le grand Sceau, accorder à cinq personnes ou plus, qui en font la demande par requête, une charte les constituant en corporation pour certains objets relevant de l'autorité législative de cette province;

ATTENDU que les personnes ci-après désignées ont déposé une requête demandant pour les objets ci-après décrits; et

ATTENDU qu'il a été démontré que les dites personnes ont rempli les formalités prescrites pour l'obtention de la charte demandée et que les objets de l'entreprise de la compagnie projetée sont de ceux pour les-

quels le lieutenant-gouverneur peut accorder une charte;

A CES CAUSES, Nous avons, en vertu des pouvoirs qui Nous sont conférés par ladite loi des compagnies de Québec, constitué, et par les présentes lettres patentes constituons en corporation les personnes suivantes, savoir:

MM. Arthur Fournier, contremaître, de la ville de Laclède, dans le district de Montréal; J.-E. Morency, comptable, Joseph-Lola Fournier, contre-maître; Godfroi-A. Lafontaine, huissier; G.-André Fauteux, avocat, tous quatre de la cité et du district de Montréal, ainsi que les autres personnes qui sont ou qui deviendront actionnaires de la compagnie, et ce pour les objets suivants:

Faire le commerce des meubles et immeubles;

Entreprendre la construction des bâtiments, la fabrication des meubles meublants et la confection de tous travaux de menuiserie, ainsi que l'exécution de tous travaux publics ou autres;

Acquérir, posséder et exploiter des usines, moulins ou fabriques en rapport avec le commerce de bois.

Le nom de la compagnie constituée en corporation est "La Compagnie Fournier, Limitée".

La principale place d'affaires de la compagnie est à Laclède, district de Montréal, dans notre province.

Le Fonds social de la compagnie, divisé en neuf cent quatre-vingt-dix actions de cent piastres chacune, est fixé à la somme de quatre-vingt-dix mille piastres, monnaie courante du Canada.

La somme de piastres a été souscrite au fonds social de la compagnie et la somme de piastres a été versée sur le montant de ces souscriptions au crédit de la compagnie dans une banque constituée en corporation en Notre province.

Sont nommés directeurs provisoires de la compagnie les personnes suivantes: tous les réunés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand Sceau de Notre dite province de Québec.

Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé

L'HONORABLE SIR FRANÇOIS LANGELIER

Chevalier, lieutenant-gouverneur de Notre dite province de Québec, en l'hôtel du Gouvernement de Notre province de Québec à Québec, ce vingt-neuvième jour de juillet, en l'an de grâce mil neuf cent treize et de notre Règne la quatrième.

Par Ordre:

Le Sous-Secrétaire de la Province,

C.-J. SIMARD.

Téléphone: Main 5498

Chambre 601

Geo.-H. Thibault

COURTIER D'IMMEUBLES

ET D'ASSURANCES

EDIFICE TRANSPORTATION

Sixième Etage

Tel. Bell: Main 3930

LA CIE GAREAU - SAURIOL

FABRICANTS DE

Livres Perpétuels à Feuilles Mobiles

Livres de Reçus pour Comptoirs

Papeterie en général Articles de Bureau

26, NOTRE-DAME (EST)

MONTREAL

EMPLOYES

Devenez Capitalistes!

Vous savez fort bien que les plus grosses fortunes n'ont pas été acquises par ceux qui ont travaillé le plus fort — mais par ceux qui ont fait les meilleurs placements.

Si vous pouvez économiser quelques sous sur votre salaire quotidien, acheter des contrats dans le "PRET IMMOBILIER LIMITEE", et il vous sera facile d'atteindre ce but tant désiré: l'aisance, la fortune.

Par notre système de coopération des capitaux, nous vous mettons en possession d'un capital qui vous permettra d'acheter une propriété ou de vous bâtir. Le capital qui vous est avancé est remboursable à raison de \$75 par mois, sans intérêt. Demandez notre brochure explicative.

AGENTS DEMANDES. — Le "PRET IMMOBILIER LIMITEE" n'a pas encore d'agents dans tous les districts: il est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

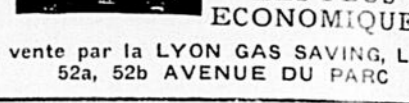
"LE PRET IMMOBILIER LIMITEE"

244-Est rue SAINTE-CATHERINE, 244-Est

MONTREAL

Téléphone: Est 5779.

Le meilleur éclairage pour Bureaux



LES PLUS ECONOMIQUES

En vente par la LYON GAS SAVING, Limited

52a, 52b AVENUE DU PARC

The Dominion Poultry & Game Co.

EN GROS ET EN DETAIL.

Commerçants de VOLAILLES, GIBIERS, OEUFS, ETC.

25, MARCHÉ BONSECOURS

TELEPHONES: Jour: Main 7784. Soir: Est 5046.

Compagnie des Tramways de Montréal

Lignes suburbaines

Horaires du service d'hiver, 1912-1913.

LACHINE. Du Bureau de Poste — Service de 20 minutes de 5.40 a.m. à minuit.

De Lachine — Service de 20 minutes de 5.10 a.m. à 12.45 a.m.

SAULT et SAINT-VINCENT-DE-PAUL. De la Gare Saint-Denis.

Service de 15 min. de 5.15 a.m. à 9.00 a.m.

Service de 20 min. de 9.00 a.m. à 4.00 p.m.

Service de 15 min. de 4.00 a.m. à 8.00 p.m.

Service de 30 min. de 8.00 a.m. à minuit.

DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Service de 15 min. de 5.45 a.m. à 9.30.

Service de 20 min. de 9.30 a.m. à 4.30.

Service de 15 min. de 4.30 a.m. à 8.30.

Service de 30 min. de 8.30 a.m. à minuit.

Les tramways partant de la gare Saint-Denis à minuit et minuit et quarante se rendent à Henderson seulement.

MONTAGNE. De l'avenue du Parc et Mont-Royal — Service de 20 minutes de 5.10 a.m. à minuit et vingt.

De Victoria — Service de 20 minutes de 5.30 à minuit et trente.

CARTIERVILLE. De la Jonction Snowdon — Service de 20 minutes de 5.00 a.m. à 8.45 p.m.

De Cartierville — Service de 20 minutes de 5.40 a.m. à 9.00 p.m.

Service de 30 min. de 1.00 p.m. à 8.00 p.m.

Service de 60 min. de 8.00 p.m. à 12.00 p.m.

DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Service de 15 min. de 5.00 a.m. à 8.30 a.m.

Service de 20 min. de 8.30 a.m. à 9.00 p.m.

Service de 30 min. de 5.00 a.m. à 9.00 a.m.

Service de 60 min. de 9.00 a.m. à 1.00 p.m.

Service de 20 min. de 1.00 p.m. à 8.00 p.m.

Service de 60 min. de 8.00 p.m. à 12.00 p.m.

TETRAULTVILLE. Service de 15 min. de 5.00 a.m. à 8.30 a.m.

Service de 20 min. de 8.30 a.m. à 9.00 p.m.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

MONTREAL-TORONTO

9 h. et 9 h. 40 du matin, 7 h. 30 et 10 h. 30 du soir.

Wagon - salon - buffet - bibliothèque sur les trains de jour; wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité sur les trains de nuit.

L'International Limited

Le meilleur train du Canada

Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 9 h. du matin tous les jours.

MONTREAL-OTTAWA

8 h. et 9 h. 10 du matin, 4 h. et 8 h. 05 du soir. Trains de 9 h. 10 du matin et 4 h. du soir tous les jours, excepté le dimanche; trains de 8 h. du matin et 8 h. 05 du soir tous les jours.

Wagon-salon, buffet et bibliothèque sur tous les trains. Wagon-salon et wagon-salon-buffet-observatoire Pullman sur les trains de 9 h. 10 du matin et 8 h. 05 du soir.

BUREAUX EN VILLE: 122 rue Saint-Jacques (téléphone: Main 6905), Hôtel-Windsor et Gare Bonaventure.

La Compagnie MARCHAND FRÈRES, LIMITEE, Imprimeur

Statue d'homme d'Etat

C'était un bavard de talent très mince
Et, pendant trente ans, il avait été
Fameux en ville, grand homme en
Iprovincie.
Ministre deux fois, toujours député.
Traité d'éminent et de sympathique,
Il avait trahi deux ou trois serments
Ainsi qu'il convenait dans la politique;
Bref, c'était l'honneur de nos parlements.

Il mourut. Sa ville, — elle était très fière
D'avoir enfanté ce contemporain! —
Dès qu'il fut enfin muet dans la bière
Le fit sans tarder revivre en airain.

J'ai vu sa statue, — elle est sur la place
Où se tient aussi le marché ouvert.
C'est bien l'orateur; son geste menace,
Et sa redingote est de bronze vert.

Mais les bons ruraux, vile multitude,
Vendant les produits du pays natal,
Sans y voir malice et par habitude,
Laisseront leurs baudets près du piédestal.

Et tous les lundis, quand les paysannes
Sous les piliers noirs viennent se ranger,
Le tribun d'airain harangue des ânes...
Et ça ne doit pas beaucoup le changer.

FRANÇOIS COPPEE.

NOTES ET FIGURES EMILE OLLIVIER

La nouvelle de la mort de M. Emile Ollivier, parvenue mercredi dans l'après-midi à Paris, a causé une surprise profonde. On avait beau savoir que l'inoubliable personnage avait atteint sa quatre-vingt-huitième année, être tenu au courant de l'excellence de sa santé, voir paraître plus que fréquemment les fragments de sa défense, on imaginait qu'il ne devait pas mourir. L'homme qui avait trop volontiers joué sur la scène politique le rôle des grands Romains de la République, au temps de la prospérité, et qui n'avait pas su comme eux mourir à l'heure des désastres nationaux, survenus durant son consulat, semblait condamné à demeurer parmi nous comme un héros de la Fatalité, comme le symbole éternel des fautes commises.

Étrange destinée, personnage tragique semblant échappé du drame eschyléen! Ce Phœnix qui était né dans le plein du romantisme, alors que toutes les généreuses et folles inventions verbales des grands maîtres lyriques de 1830 se momoyaient en phraseologie politique, avait été, dès le berceau pour ainsi dire, prédestiné aux aventures de sa carrière. Son père, honnête commerçant de Marseille affublé du prénom de Démosthène qu'il porta avec orgueil à l'Assemblée de 1848, avait formé avec amour l'âme de ce fils en qui il mettait toutes ses complaisances utopiques. Fils lui-même de générations jacobines, le brave homme avait rêvé de donner à cet enfant magnifiquement doté une éducation digne des héros révolutionnaires qui lui permit, à l'heure des revanches démocratiques, de figurer au premier rang.

En février, Démosthène Ollivier présentait le jeune étudiant en droit à Ledru-Rollin, afin qu'il eût un modèle incomparable; celui-ci, discernant dans le fils de son ami un être ardent qui paraissait avoir de la volonté alors qu'en réalité il était avant tout un ambitieux, le fit nommer, quelques mois après la présentation, commissaire général de la République pour le département des Bouches-du-Rhône.

C'était atteindre bien jeune au proconsulat, mais Catilina se révéla presque aussitôt dans l'homme que ses protecteurs considéraient comme un futur Cicéron; il déçut les chefs de son parti en affectant une modération pour le moins extraordinaire, en un temps où les maîtres du pouvoir révalent d'établir leur autorité par la terreur.

Ce jeune bourgeois fort orgueilleux, très lettré, enivré du *Conciones*, fortement épris d'esthétique, petit-maitre du jacobinisme, répugnait à ces contacts et à ces procédés. L'insatiable désir de plaire, maladivement féminin, qui devait être la cause décisive de tous ses avatars politiques, dans l'avenir, lui fit adopter l'attitude pacifique des potentats. Sa proclamation aux habitants des Bouches-du-Rhône le fit taxer de tiédeur et envoyer en disgrâce à Chaumont.

La nécessité, le besoin d'être quelqu'un, certaines traditions le maintinrent dans l'opposition. Il fut élu à Paris aux élections de 1857, contre Garnier-Pagès, ce qui est assez curieux. Cependant il siégea dans le fameux groupe des Cinq pendant dix ans et ce n'est qu'en 1869 qu'il adhéra pleinement à l'Empire, ou tout au moins à l'Empire libéral qu'il rêvait de fonder avec l'appui de Napoléon III.

On sait, on sait trop bien la suite de sa carrière politique. Il fut le premier ministre qui signa la déclaration de guerre à la Prusse et qui la déclara du haut de la tribune du Corps législatif, d'un cœur léger. L'immense talent de l'orateur, le style brillant de l'écrivain, les qualités sérieuses de l'homme politique, tous ces dons précieusement développés par la plus effrénée des ambitions, toutes ces ressources qui venaient en six mois de lui donner la présidence du Conseil et un fauteuil académique devaient aboutir, à cause de cet orgueil qui dura plus que la prospérité, à l'une des plus extraordinaires catastrophes individuelle et nationale qu'ait connues l'histoire. La France perdit l'Alsace et la

Lorraine et lui-même, mieux que quiconque, put voir que la roche Tarpéienne est proche du Capitole.

Depuis lors, le politicien vaincu, en dépit de tous les efforts qu'il fit pour reconquérir un siège, fut condamné à la retraite. Retraite d'ailleurs sans discrétion, retraite d'ange déchu ne se résignant pas à sa déchéance. Tout en paraissant se désintéresser de cette gloire dont il demeurait affamé, il ne cessa de s'adresser à l'opinion publique, de lui imposer son souvenir, de revendiquer une place parmi les maîtres de l'époque. Un jour vint même où cet incertain critique d'art et de romancier, éprouva le besoin de revenir errer sur ces ruines qu'il avait causées; il écrivit cette histoire de l'Empire Libéral qui reste le monument parfait de son illusion et de son talent et il y a quelque chose de tragique dans ce fait qu'au moment précis où il publiait le plaidoyer suprême destiné à le réhabiliter devant l'avenir, sa voix s'éteignait brusquement dans sa gorge.

Quel sera sur ce grand malheureux le jugement de la postérité? Sera-t-il, au jour lointain où toutes les pièces de la cause auront été produites, réhabilité devant l'Histoire? La chose est possible; à l'heure présente, nous avons déjà la preuve que la guerre fut décrétée au moins autant par le génie fourbe de Bismarck que par la frivolité loyale de M. Emile Ollivier. Mais pour nous, nous ne pouvons pas cesser de nous souvenir: la blessure reste mal fermée. Il nous est impossible d'oublier que cet honnête homme, plein de talent et de courage, fut la cause, l'auteur — ou tout au moins l'auteur principal de notre grande tragédie nationale. Nous ne pouvons pas oublier que grâce à lui nous nous vîmes dérober l'Alsace et la Lorraine.

GEORGES GRAPPE.

L'Opinion.

REVUE DES REVUS

La faillite de la beauté

Mme Anne-Marie et M. Charles Lalo se sont livrés dans le *Mercur* de France (ter août) à une bien singulière enquête qui vient à l'appui d'une thèse plus singulière encore. Il leur a semblé que c'était par un préjugé insupportable que la plupart de nos écrivains admettent que leurs héroïnes sont aimées à proportion de leur beauté. "C'est, disent-ils en un terrible jargon, ce qu'on peut appeler la solution idéaliste du problème de l'érotisme esthétique".

Et là-dessus ils ont parcouru dans les principales œuvres de notre littérature les divers degrés de la beauté et de la laideur romanesques, et ils ont résumé les résultats de leurs recherches sous la forme d'une statistique qui ne laisse pas d'être assez

amusante. Recette pour la Beauté selon la formule des Romanciers.

Beaux yeux (bleus, 60%; — noirs, 40%)	100%
Beau teint (éclatant, 70%; — pâle ou mat, 23% — très blanc, avec taches de rousseur, 2%)	95%
Nos... très variable	
Lèvres vermeilles ou pourpres — pâles (sc.: beauté touchante; ne se dit en général que des convalescentes)	20%
Bouche petite	85%
— trop grande, mais décomposant un échin de perles — grande, mais sans perles, néant	
Dents laides ou fausses	néant
Fards	traces
Faux cheveux	traces
Système pileux indûment développé (dixets, fumées, ombres, etc.)	5%
Taille bien faite	90%
Bossues ou boiteuses	0.5%
Mains fines et soignées, même chez les travailleuses et les paysannes	95%
Pieds petits	90%
— trop petits	néant
— trop grands chez les seuls contemporains, ou dans les Chansons de Geste	10%
Poitrinaires (de 1830 à 1880 environ) ou prédisposés	20%
Maladies des nerfs et de la moelle épinière (très moderne; — cf. les "vapeurs de l'époque préhygiénique")	En progrès constant
Autres maladies	Rares formes larvées.

De cette statistique, qui a porté sur quatre ou cinq cents romans, on peut tirer, selon ses auteurs, deux indications utiles. "D'abord une vérification expérimentale des observations métaphysiques de Schopenhauer sur l'importance comparée de l'épiderme, des extrémités, du regard, de la santé, enfin du squelette d'une femme dans l'amour qu'elle inspire; contre-épreuve qui d'ailleurs ne lui est pas entièrement favorable sur tous les points. Paradoxe! — Ensuite une source de méditations interrompues sur l'abîme qui se creuse perpétuellement entre le roman et l'observation, et plus généralement entre l'art et la vie. Le rôle infinitésimal joué notamment dans la beauté romanesque par les fards, les faux cheveux et les fausses dents, nous semble manifestement incompatible avec les exigences et les réalités de la beauté moderne, pour ne pas parler de l'ancienne. Dans le roman français, le réalisme même

La ligne Allan et ses passagers français

UNE PLAINTE AU CONSUL DE FRANCE

Montréal, le 23 août 1913.

MM. Allan-Bros & Co.,
25 rue Bothwell,
Glasgow (Ecosse).

Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint copie d'une lettre que j'adresse ce jour à votre agent de Bruxelles (Belgique), Monsieur V. Bull. Vous aurez certes reçu copie de la liste des passagers embarqués sur le steamer *Pomeranian* à son départ du 8 courant, du Havre. Il vous sera alors facile de voir qu'avec un peu de complaisance, le personnel du vapeur pouvait accommoder mieux les passagers, en en incommodeant peut-être un peu une seule. Quand je fis la suggestion au *purser*, il me répondit: "Miss Kingsford has paid special price to have special accommodations"; le plus étrange, c'est que Miss Kingsford avait payé exactement le même prix, a-t-elle dit, que les autres passagers!

Passons sur cette malcomplaisance, et je viens alors à des motifs plus graves de plainte.

Le jour de notre embarquement au Havre, vers 6 heures du soir, le personnel transporté, de la cale à la boucherie, de la viande qui dégagéait déjà une très désagréable odeur; le fait se renouvelait tous les trois jours et l'odeur empirait toujours. Il est étrange que ce transport se soit presque toujours fait pendant que les passagers embarqués à Londres étaient en train de prendre leur repas (sauf la dernière fois: la viande, etc., furent alors transportés vers 5 heures du matin). Craignez-vous donc plus les réclamations des Anglais? Ou bien n'attachez-vous aucun prix à mécontenter les voyageurs du Havre? Je signalai le fait au capitaine, qui, plutôt impoliment, prétendit que j'étais monté à bord avec l'intention de faire une réclamation. Petite infamie toute gratuite, qui n'explique rien, mais que je le mets bien au défi de vous expliquer. LUI-MEME a, à plusieurs reprises, laissé sur son assiette, après avoir essayé d'en manger, de la viande et du poisson *parce qu'ils n'étaient plus frais*.

D'autres passagers sont d'ailleurs là pour

ignorer les réalités de la beauté féminine. Préjugé!

Voilà, n'est-il pas vrai, une conclusion à laquelle on ne saurait manquer de reconnaître un caractère parfaitement scientifique.

confirmer mes dires.

Que dire maintenant des faits suivants? Des fruits très beaux étaient servis à la première table (passagers de Londres), et à plus d'une reprise; quand ceux de la deuxième table (passagers du Havre) arrivaient, il n'y en avait plus assez pour tous, ou ils étaient de médiocre qualité. Même chose en ce qui concerne la viande. Sur le pont même, à la fillette du *chief-steward*, quantité de fruits de toute beauté. M. Smith avait-il aussi payé un prix spécial pour que sa femme et son enfant aient des accommodations spéciales???

Pourquoi le *deck-steward* n'offrait, et même ne laissait-il jamais prendre qu'une seule tasse de consommé ou de thé à Mme Texini pour elle et ses cinq enfants? Pourquoi lui et le *bell-boy* la regardaient-ils avec des yeux flamboyants quand elle voulait prendre un biscuit pour chaque enfant, au point que je me suis décidé à les prendre moi-même et à les partager entre les enfants devant eux? Ne payait-elle pas comme les autres, alors que l'on offrait jusqu'à deux fois du consommé ou du thé aux voyageurs anglaises, et que l'on laissait prendre des poignées de biscuits par les jeunes enfants embarqués à Londres? Si s'étaient été mes enfants au lieu de ceux de M. Texini, j'aurais réclamé à l'instant le livre de plaintes du bord. Et ici je dirai que si je n'ai rien porté audit livre de plaintes, c'est pour que votre personnel ne puisse pas préparer une réponse mensongère à ma réclamation.

Règle générale, le personnel a été d'une impolitesse rare. Il eût presque fallu se mettre à genoux pour obtenir un bain, et certains se sont nettement vus refuser un bain; pourtant il y avait des passagers de Londres qui en avaient un tous les matins. Pourquoi ne pas faire un roulement et donner à chacun son tour? Les passagères n'existaient presque pas pour les *stewardesses*: seules la femme et la fille du *chief-steward* les occupaient. On a laissé trois jours Mme Texini, malade sur le pont, sans venir lui demander une seule fois si elle voulait quelque chose à manger, tandis que le *deck-steward* était aux petits soins pour les autres passagères malades. Et combien d'autres petites infamies de même espèce!

Je viens au bar. Son exploitation, telle qu'elle est faite, constitue un véritable vol: à un passager le *bar-steward* demanda un jour 30 centimes pour une limonade; une autre fois 40 centimes, et une troisième fois 80 centimes; sur réclamation, il remit 10 centimes, ce qui n'en laissait pas moins le prix à 70 centimes. Le même *steward* demandait 2 francs à un autre pour les mégots de cigarettes, et le lendemain il demandait 2 francs à un autre pour les mêmes cigarettes.

Il résulte, de tout cela, que nous avons

été excessivement mal soignés et très mal traités pour notre argent, après avoir payé plus cependant que les voyageurs embarqués à Londres, et que nous aurons soin, à l'avenir, de recommander toute autre ligne que la vôtre lorsqu'on nous demandera conseil quant à l'utilisation de telle ou telle ligne de navigation.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

GEORGES LeROY.

P.S.—Si vous désirez de nouveaux renseignements et le nom de plusieurs passagers qui n'ont pas été plus satisfaits que moi, je me tiens à votre disposition; je pars dans trois semaines pour Inimé, où vous pouvez m'écrire: MM. Georges LeRoy, *General Delivery*, Winnipeg (Manitoba).

Nous soussignés, embarqués au Havre le 8 août 1913 sur le vapeur *Pomeranian*, confirmons entièrement la plainte de Monsieur Georges Leroy.

ALBERT SAVARD, 323-Est rue Dorchester, Montréal.

PAUL LEDUC, 2111 avenue du Parc, Montréal.

Monsieur le Consul Général de France, à Montréal.

J'ai l'honneur de vous transmettre la plainte ci-dessus adressée à la Compagnie Allan, en votre priant de bien vouloir lui donner, en ce qui vous concerne, la suite que vous jugerez nécessaire. Nombre de passagers qui ont eu à se plaindre étaient Français.

Veuillez croire, Monsieur le Consul Général, à mon entier dévouement.

GEORGES LeROY.

DEMENAGEMENT

Afin de satisfaire aux demandes de nombreux clients, pour la réparation de meubles et autres articles de ménage, je suis déménagé dans un local plus spacieux.

Atelier: 709-Est, rue Lafontaine
Tél. Est 5896.
CHARLES TURCOT, Prop.

The Arbour Hotel

COY LTD.
JOHNNY BERTRAND
GERANT
185 et 187
Boulevard Saint-Laurent
Liqueurs et Cigares de 1er choix.
Tél. Bell Est 4810. MONTREAL

Tél.: Est 4679

Vins et Liqueurs de Choix

RESTAURANT WHITE PALACE

JULES DURAND
Propriétaire.

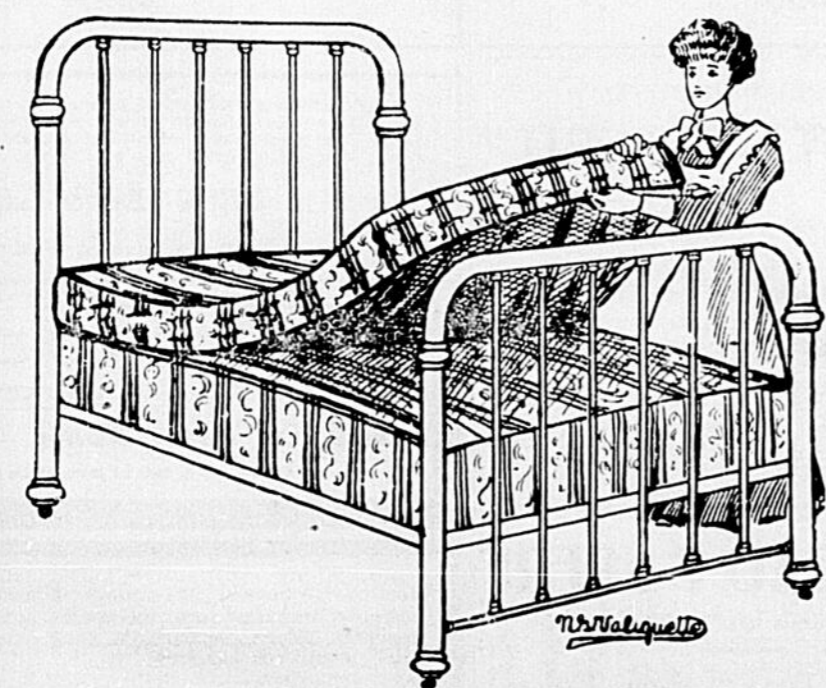
385, Boulevard Saint-Laurent, 385

M. Valiquette

471-477 ST. CATHERINE ST. EAST

Pour Vous Maitresses De Pension

Vous désirez, Mesdames, que vos chambres soient occupées continuellement? Vous souhaitez, n'est-ce pas, de retirer un revenu considérable? Enfin, vous voulez que vos pensionnaires, par la satisfaction que vous leur donnez, vous introduisent leurs amis? Eh bien, pour arriver à ceci, et ce qui est la lacune de beaucoup de maisons de pension, vous devez donner toute votre attention au lit qui garnit votre chambre à louer. Rien de plus désagréable qu'un mauvais lit. L'homme qui travaille toute la journée a besoin de sommeil, et si son lit n'est pas confortable et moelleux, il se lève le matin fourbu et de mauvaise humeur. Pour éviter ceci, Mesdames, décompez nos vignettes, et profitez de cette vente d'échantillons.



Lit en cuivre véritable. Sommier élastique capitonné. Matelas en vrai feutre.

\$33.75

Lit en beau et véritable cuivre, poteaux 2 pouces, double, fini brillant, valant \$28.00.

Magnifique sommier élastique capitonné, 10 pouces de haut, recouvert en coutil de fantaisie valant \$18.00.

Matelas en véritable feutre de Virginie, épaisseur régulière. Valant \$8.00.

Valeur totale \$54.00, pendant cette vente échantillon,

\$33.75

Complet.

TOUS SOMMIERS EN ACIER POUR \$2.69

25 de ces beaux sommiers, monture en acier, absolument sanitaire, toutes les grandeurs. Réduits pendant cette vente échantillon

\$2.69



Nous sommes les agents pour le célèbre Matelas Ostermoor

Absolument garanti, le même que vendu par tout le monde entier. Le meilleur et le plus parfait matelas en feutre. Pendant cette vente. **\$15.00**



250 paires d'oreillers de \$1.25 pour 97c

Ces très beaux oreillers de plume sont actuellement offerts au prix coûtant pour activer encore davantage cette vente échantillon. **7c.**

CLARETS! CLARETS!! CLARETS!!!

AU COMMERCE

Nous venons de recevoir un envoi considérable de pur VIN CLARET DE BORDEAUX en barriques et en demi-barriques. Les échantillons que nous avons examinés révèlent un vin d'excellent cru, d'un bouquet vraiment exquis.

Nous vous enverrons sur demande les prix de nos différentes marques de clarets et sauternes en caisses:

MEDOC, SAINT-JULIEN, SAINT-ESTEPHE, MARGAUX, CHATEAU-MOUTON, ROTHSCHILD, — GRAVES, BARSAC, HAUT-SAUTERNES, CHATEAU-YQUEM, ETC., ETC.

Tous ces vins sont en parfaite condition; ils nous sont expédiés par les meilleurs fournisseurs de France et nous les garantissons positivement comme tels.

NOS PRIX SONT LES PLUS BAS.

LAWRENCE-A. WILSON COMPANY (Limitée)
MONTREAL.

29me ANNEE

AVEZ-VOUS QUELQUE IDEE

de l'augmentation remarquable en valeur des terrains avoisinant les bords du Lac durant les deux dernières années? La plus populaire subdivision sur les bords du Lac St-Louis, la place par excellence pour de bons placements, est

Strathmore Gardens

D'accès facile — par le C.P.R. et le G.T.R. Deux stations sur la propriété. 46 trains par jour. Accommodations de la ville en voie d'installation. Prix et termes à la portée de tout le monde.

10 p.c. comptant et 5 mensuellement

Envoyez le coupon et laissez-nous vous montrer cette propriété.

Marcil Trust Company (Limited)

TEL. MAIN 3791 — TOUS LES DEPARTEMENTS
RUE SAINT-JACQUES, 180, MONTREAL.

Adressez gratuitement votre pamphlet à:

NOM.....
ADRESSE..... (L'A.)

29me ANNEE

29me ANNEE

Haro sur la Pensée française!

Un certain nombre de membres de l'A. G. J. C. en veulent évidemment à la peau de M. Asselin

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 10 septembre au soir au Monument National

L'interview de M. Asselin sur la Pensée Française, que les lecteurs de l'Action connaissent pour y avoir trouvé le plus grand nombre de vérités, et de grosses vérités, qu'un président de la Société Saint-Jean-Baptiste ait encore osé exprimer publiquement, fera le 10 septembre au soir l'objet d'une délibération générale de la Société. On avait cru la question vidée après le vote de censure escamoté au Comité de la Pensée Française et jeté au panier par le Conseil de direction à l'unanimité des voix moins une. Elle est ramenée sur le tapis par un groupe de l'Association Catholique de la Jeunesse, que la courageuse franchise de M. Asselin a mis hors de lui-même, et qui ne veut maintenant rien moins que faire de la Société Saint-Jean-Baptiste une succursale de l'Association.

C'est à la demande de ces messieurs que l'assemblée générale du 10 au soir est convoquée et que la Société sera appelée à dire (nous citons textuellement) "si les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal approuvent ou désapprouvent l'at-

titule prise par M. Olivier Asselin, président général de la Société, dans son entrevue parue dans l'Action du 26 juillet 1913, et publiée en brochure depuis cette date."

Un tel acharnement prouve de toute évidence qu'il y a derrière l'opposition aux vues de M. Asselin quelque chose d'intéressé à détruire non seulement l'oeuvre de la Pensée Française, mais celui qui en a eu l'idée et qui lui a fait produire, dès la première heure, de si beaux résultats.

Il y a probablement parmi les lecteurs de l'Action des membres de la Société qui, dégoûtés de l'ineptie ordinaire des délibérations, ne se sont jamais, depuis des années, donné la peine d'assister à une assemblée. Ceux-là devraient se rendre en foule à l'assemblée de mercredi soir prochain, pour affirmer leur volonté de conserver à la Société son caractère avant tout national, et, en même temps, la maintenir dans la voie des oeuvres pratiques où son nouveau président l'a fait entrer.

Le débat qui s'annonce ne doit pas laisser indifférents ceux qui s'intéressent à la

venir de la race canadienne-française. Il en résultera peut-être des amonitions et des divisions mais, d'un autre côté il ne peut manquer d'aider à l'éclaircissement d'une situation qui semble avoir grand besoin d'être éclaircie. M. Asselin — ses collègues du Conseil de direction l'ont reconnu — n'est pas sorti du domaine de la liberté d'opinion. La question qui se posera le 10 au soir est de savoir si cette liberté existe encore dans la Société, ou si elle sera sacrifiée aux rancunes personnelles et aux préjugés de coterie d'un certain nombre de membres qui croient, bien à tort selon nous, qu'ils ne sauraient y trouver leur compte.

JULES FOURNIER.

P.S.—Les signataires de la requête de convocation sont MM. Guy et Anatole Vanier, Arthur Saint-Pierre (ce dernier employé au bureau de publicité des RR. PP. Jésuites), Z.-O. Tourangeau, le Dr Georges-H. Baril, président de l'Association catholique de la Jeunesse, R. Caron, J.-C. D'Auteuil, G.-E. Routhier, Ernest et J.-O. Robitaille.

Page d'actualité.

Comment on devient membre du Conseil de l'Ordre

On ne devient pas, on naît membre du Conseil de l'Ordre.

L'avocat destiné à cette fonction est grave dès l'enfance; il possède le sens du pontificat, et le goût de l'amitié utile.

Une candidature au Conseil de l'Ordre se prépare de loin, dès les premières années du stage.

Tel jeune avocat, mûri d'avance par un atavisme robin, promène dans les couloirs une silhouette voûtée, un front absorbé, un regard déjà pâli par le temps. Il est promis, à l'audience, au Conseil. C'est par modestie qu'il se contente, pour prendre patience, du titre inférieur de secrétaire de la Conférence.

Le Conseil de l'Ordre est une institution ancienne, si ancienne que sa raison d'être se perd dans la nuit des temps.

Quelques vieillards se souviennent qu'il avait autrefois pour objet de faire respecter les règles de l'Ordre.

Mais les vieillards déraisonnent souvent. Il ne faut pas attacher trop d'importance à leurs paroles.

En fait, ce conseil apparaît comme une réunion de vingt personnes âgées, soucieuses d'augmenter leur patrimoine.

A cet effet ces vingt avocats se réunissent une fois par semaine, pour délibérer sur des objets inconnus.

Puis ils reviennent à leurs cabinets, où ils réclament à leurs clients des honoraires considérables.

Parfois, le Conseil de l'Ordre se souvient de ses origines, et que la justice disciplinaire lui est confiée; des poursuites sont exercées contre un avocat qu'on a soin de choisir jeune, sans appui et pauvre, pour éviter des ennuis; et les vingt anciens l'immolent solennellement sur l'autel des traditions.

Lorsqu'un avocat est inscrit depuis dix ans au tableau, il estime généralement que l'heure a sonné pour lui d'aspirer au Conseil de l'Ordre.

Il lui reste à faire partager cette opinion par ses confrères, qui sont en même temps ses électeurs.

Il se souvient alors de camaraderies très anciennes, et aborde dans les couloirs des amis dont les événements l'avaient séparé.

Il montre un grand zèle pour l'intérêt de l'Ordre et imagine des réformes indispensables.

Il témoigne à des confrères inconnus une amitié violente, et s'efforce, avec des sourires, de développer chez eux un sentiment analogue.

Il prodigue, s'il en est capable, cette poignée de main qui, neuf fois sur dix, fait de celui qui la reçoit un ami, et de celui qui la donne, un bâtonnier.

C'est un art difficile: Me Poincaré ne l'avait pas.

Il fut beau, dans les deux mois qui précédèrent l'élection, faire passer au Sénat une loi ouvrant aux avocats l'accès du Tribunal de Commerce, et il ne savait pas sourire: son petit air constipé lui coûta le Bâtonnat.

La foule des humbles confrères est sentimentale: au service rendu par le confrère sénateur, elle préfère la cordialité géante de Me Labori; à la poignée d'avoine, elle préfère la poignée de main.

Le candidat au Conseil de l'Ordre doit

par une tardive dignité, doubler le prix de son talent.

L'attente suggère des manoeuvres inédites, des manières touchantes de gagner le coeur des confrères. Toutes sont bonnes: la façon de donner vaut moins que ce qu'on donne.

Il est un jeune avocat dont les vues sont précoces; il n'assiste jamais à un dîner de confrères sans s'être muni d'une boîte de cigares qu'il laisse piller avec une nonchalance savante.

Un autre candidat se présente un jour au bureau de location d'un théâtre du boulevard, et, dans l'intention de faire largesse à quelques confrères, demanda vingt-cinq fauteuils: "Monsieur, répondit la caissière vexée, nous ne traitons pas avec les marchands de billets."

Signalons pour terminer qu'un dernier moyen de devenir membre du Conseil de l'Ordre est d'avoir du talent. Ce moyen, peu usité d'ailleurs, est dangereux; le candidat qui a du talent doit donner deux fois plus de diners.

JEAN BREZOLLES.

Parlementarisme

(Du Marché)

La décadence de plus en plus marquée du parlementarisme est un des faits les plus saillants de l'histoire contemporaine française. Mais ce n'est pas chez nous seulement que se manifeste ce phénomène. Des peuples tard venus à la civilisation moderne, tels la Turquie et la Chine, s'efforcent encore d'adapter à leurs moeurs cette institution décevante dont la vitalité ne peut produire que des résultats négatifs ou mal-faisants, puisqu'elle est fatalement condamnée à prendre sa source dans une lutte incessante d'ambitions rivales et d'intérêts personnels opposés. Mais dans tous les pays où le système de la représentation populaire a pu développer sans entraves ses effets pernicieux, la désaffection et le mépris des foules se sont traduits par des manifestations de plus en plus significatives. Ces sentiments sont partagés aujourd'hui par maints parlementaires eux-mêmes qui, n'ayant pas perdu complètement la foi en la nécessité des Parlements, essaient d'en perfectionner les rouages.

Tel n'est point le cas, toutefois, de M. Thompson, membre républicain du Sénat de l'Etat de New-York, qui déchaîna, à l'une des récentes séances de cette assemblée, un incident fort amusant. On ne peut vraiment pas dire que cet excellent sénateur ait

conservé la moindre illusion sur l'utilité bienfaisante de ses hautes fonctions! Ne s'avisa-t-il pas, au beau milieu de la séance, de se lever soudain et de présenter le plus solennellement du monde le projet de résolution suivant:

"Attendu que notre devoir est de favoriser le développement de toutes les entreprises;

"Attendu que le cirque est une des plus anciennes entreprises de notre pays; qu'il est tout particulièrement disposé à accueillir les idées les plus abracadabrantes et les projets les plus saugrenus, afin d'améliorer ses spectacles comiques;

"Attendu, d'autre part, que notre évolution politique a créé au Capitole de notre Etat une situation telle qu'un directeur de cirque pourrait y trouver de bonnes idées;

"Il est résolu qu'une troupe de cirque sera invitée à assister aux séances de notre législature."

Un éclat de rire formidable a accueilli cette résolution, lue par le sénateur Thompson avec un sérieux, un sang-froid qui avaient encore ajouté au comique de sa petite proposition.

Les rires s'étant apaisés, le lieutenant-gouverneur Glynn, avec non moins de sérieux et de sang-froid, déclara qu'il renvoyait la résolution devant la commission des forêts, de la pêche et de la chasse!

Et les rires reprit de plus belle.

Petites notes

Pour servir à l'histoire de la Légion étrangère.

Il y a quelques années, un jeune Alsacien de Mulhouse, se refusant à servir dans l'armée allemande, passait la frontière et s'engageait à Belfort pour la Légion.

Il y servit cinq ans. Son congé fini, son père le supplia de ne pas rengager, au moins immédiatement, et si le jeune homme était décidé à le faire — comme il lui en avait exprimé l'intention — pas avant de l'avoir embrassé une fois encore.

LA PLUS ROBUSTE

"ABBOTT-DETROIT"

RAPIDE — ELEGANTE — CONFORTABLE

Mécanisme dépassant en précision tout ce qui s'est encore vu jusqu'ici.

Victor Lévesque

RUE BREBOEUF, 1 à 7
(Au coin de la rue du Parc-Lafontaine.)
Téléphone: Saint-Louis 960 et 736.

CHATEAU DUPERE

Terminus des Tramways
Rue Notre-Dame (Longue-Pointe)
SALLE POUR BANQUETS
REPAS A LA CARTE
CHEF FRANÇAIS

Kiosque sur le bord du fleuve. Service de premier ordre.

L'ACTION est publiée par Jules Fournier, tous les samedis, à Montréal. Adresse pour la police: rue Saint-Gabriel, 72.

Tel. Est 799

Pâtisserie Française

JOSEPH KERHULU

176 RUE SAINT-DENIS

Pour Banquets, Euchres, Lunches, Soirées, Réceptions, etc., demandez nos prix.

MORENCY FRÈRES

DORURES & ENCADREMENTS

346-Est, Rue Sainte-Catherine

SPECIALITÉ: Miroirs de style, Cadres et Consoles.

Tel. Bell: Est 3202.

La Cigarette Egyptienne Parfaite

Maspero Frères

Caire, Egypte

- No. 22, Bouts unis . . . 10 pour 15c
- No. 31, Bouts en liège . . . 10 pour 15c
- No. 37, Bouts unis . . . 10 pour 25c
- No. 41, Bouts unis . . . 10 pour 50c

Les cigarettes Maspero sont universellement reconnues comme étant les Cigarettes Egyptiennes les plus parfaites sur le marché. Elles sont fumées dans l'univers entier.

Le jeune légionnaire, avec grandes précautions, revint à Mulhouse. Il fut arrêté et incorporé dans un régiment allemand...
Vingt-deux jours après il se suicidait.
(De l'Opinion.)



Harry Thaw

Harry Thaw, le célèbre meurtrier pan-américain, qui est parmi nous depuis tantôt deux semaines, coûte au gouvernement fédéral et plus particulièrement au trésor de notre province, en frais judiciaires, des sommes folles. Pourquoi diable nos gouvernements n'exploiteraient-ils pas son séjour ici pour se rembourser un peu des dépenses qu'il occasionne? On tient actuellement à Québec et à Toronto deux expositions régionales; on devine tout de suite le succès de curiosité qu'obtiendrait sa présence en ces endroits; les dix sous tomberaient par milliers dans la tire-lire publique. Le fera-t-on, le fera-t-on pas? Pour le mo-

ment, Harry Thaw attend toujours la décision des juges qui lui permettront soit de retourner aux Etats-Unis, soit d'aller faire un petit tour d'Europe. Mais n'allez pas croire qu'il s'ennuie dans sa cellule: nos jeunes filles romantiques lui envoient des fleurs, du sucre à la crème, des poires et des livres. L'une d'elles vient tout justement de lui expédier un ballot formidable de revues, de journaux et de livres français — Thaw, en effet, parle et lit très bien le français — tous achetés à la librairie Saint-Louis. Avouez qu'ele n'aurait pu s'adresser à meilleur endroit. Rue Sainte-Catherine, 288-Est.

"La Science et la Vie"

La Science et la Vie compte parmi ses collaborateurs quelques-uns des savants les plus réputés d'aujourd'hui, tant à l'étranger qu'en France.

La Science et la Vie donne chaque mois, sur l'actualité scientifique, 144 pages d'un style alerte et clair, illustrées à profusion.

La Science et la Vie est en vente à Montréal chez Déom, 47-Est rue Sainte-Catherine. Téléphone: Est 2551.

THEATRE DES NOUVEAUTES
(Direction PIERRE CHRISTE et ARMAND ROBI)

Semaine du 8 septembre 1913

"COEUR DE MOINEAU"

Pièce en 4 actes, par ARDUS

THEATRE NATIONAL
Semaine du 8 septembre 1913

"LES MARIONNETTES"

Pièce en 4 actes, par PIERRE WOLFF

PLUMES-FONTAINES.—Pour un temps limité, nous offrons au prix uniforme de \$1.25, un choix considérable de Plumes-Fontaines. Modèles se vendant ordinairement depuis \$2.50 à \$5.00. Ces plumes sont en or de 14 carats et nous garantissons qu'elles donneront satisfaction. Sinon elles seront échangées, ou l'argent sera remboursé. Franco sur réception de \$1.25.

LECOURS & LANCTOT, pharmaciens,
Coin des rues St-Denis et Ste-Catherine, Montréal. . .

Dr L. NOLIN TRUDEAU
CHIRURGIEN-DENTISTE

389 rue Saint-Denis Téléphone: Est 3616

De 9 h. à 5 h. tous les jours, et les mardi, mercredi et vendredi, de 7 h. à 9 h. du soir.

Hommes de bureau, Sédentaires, Brasseurs d'affaires ou brasseurs de bière, Politiciens, Lutteurs de toute sorte. Gras surnourris ou Malgres Dyspeptiques, Neurasthéniques, Dégoûtés, Déçus, Découragés, voulez-vous remonter la côte que descendent vos affaires, votre parti, vos amour?

REFAITES-VOUS UNE SANTE — ABONNEZ-VOUS A

L'Arène de la santé

OU

L'Institut de Physiothérapie

DU

Docteur HENRI LASNIER

Vous trouverez là tous les agents physiques dont la science moderne a reconnu l'utilité, toutes les garanties de compétence qu'on doit exiger quand il s'agit d'une chose aussi complexe que l'art de cultiver la santé.

TELEPHONE: EST 5969. 550 RUE SAINT-DENIS